



sarreguemines

**SERVICE AMENAGEMENT ET URBANISME**

**Chef de Service : Alexandre DEIANA**

Affaire suivie par Julie CLOSSET

Tél. : 03.87.98.93.44

## ARRETE MUNICIPAL

### Portant interdiction d'accès au parcours de santé du Buchholz

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542.1 à L.2542-4,

Vu les recommandations de l'Office National des Forêts,

Considérant que des travaux de sécurisation et d'aménagement de la forêt section 17 parcelle 92, au niveau du parcours de santé sont nécessaires,

Considérant que ces travaux sont dangereux pour le grand public,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité de chacun,

#### Arrête :

##### **Article 1 :**

A compter du 15 juin 2026 et jusqu'au 19 juin 2026 est interdit l'accès au public la zone de travaux située autour du parcours de santé de la forêt du Buchholz. L'interdiction d'accès à cette zone sera matérialisée par des barrières et des rubalises.

##### **Article 2 :**

Seuls l'Office Nationale des Forêts et les professionnels sont autorisés à y accéder.

##### **Article 3 :**

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des usagers par affichage en mairie, aux entrées de la zone de travaux, ainsi que sur le site de la Ville.

Fait à Sarreguemines, le 04 juin 2026



Pour Le Maire,  
Adjoint Délégué

Jean-Marc SCHWARTZ